

**Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JANVIER 2022**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2

Nombre d'absents excusés : 0

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq du mois de janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire en application de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020 sur la convocation adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121.1, L.2121.11 du CGCT

ETAIENT PRESENTS : AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, JEAN Jacinthe, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OCANA Joffrey, OUBALKASSAM Mohamed, ROLLIN Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : LABESSOUILLE Jérôme (procuration à Serge ROLLIN), RENAUD Katia (procuration à Etienne DELFOUR)

ETAIENT ABSENTS : HOYOS Pierre

DATE DE LA CONVOCATION : 19 janvier 2022

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Pascal Lazaro

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité

1. DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

Monsieur le Maire indique à ses collègues qu'il a pris la décision suivante :

- **le 22.12.2021** : La Commune de Saint-Hilaire confie la fourniture des matériaux pour l'aménagement du local des gardes à la société CHAUSSON Matériaux pour un montant sur devis de 1551.29 HTVA

- **le 23.12.2021** : La Commune de Saint-Hilaire fixe le prix de l'huile d'olive comme étant le suivant à compter du 01/01/2022 :

Produits	Prix fournisseur TTC	TVA	Prix vente boutique TTC	
Huile Olive	14.00 €	Néant	14.00 €	

- **le 30.12.2021** : La Commune de Saint-Hilaire confie à la société Campredon, la fourniture du parquet de l'accueil de l'Abbaye pour un montant sur devis de 1696 € HTVA

- **le 13.01.2022** : La Commune de Saint-Hilaire confie à la société AXIOME le levé topographique pour le renforcement de la berge, pour un montant sur devis de 745 HTVA

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. Aménagement d'un pôle commercial au pied de l'Abbaye

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le projet de création d'un pôle d'attraction commercial et humain au pied de l'abbaye nécessite le concours de plusieurs financeurs. La Mairie a décidé de prendre en charge l'aménagement des locaux commerciaux afin que les artisans puissent commencer leur activité dès leur installation.

Cet aménagement représente un coût supplémentaire et fait l'objet d'une nouvelle opération :

Tous les montants sont exprimés HT

	Estimation aménagements				
	Copérative viticole	Espace multi-usages	Coiffeur	Boulangerie	Boucherie-Traiteur
Menuiserie intérieure	2 562,50	2 362,50	2 350,00	3 262,50	4 437,50
Isolation chaud	11 677,50	7 422,50	7 584,50	9 266,00	12 975,50
Peinture/Rideaux	3 715,60	2 684,40	2 729,20	3 301,80	2 545,40
Chape/Carrelage	8 556,50	5 109,50	5 109,50	8 263,00	21 942,00
Électricité	15 530,00	11 150,00	11 150,00	18 700,00	21 500,00
Chaufage/Plomberie	11 200,00	6 150,00	7 650,00	9 750,00	13 200,00
Total	53 242,10	34 878,90	36 573,20	52 543,30	76 600,40
Total Général	253 837,90				

Il est proposé le plan de financement suivant :

Subvention LEADER sollicitée	162 456.26 €	64 %
Co-financement public (Commune)	40 614.10 €	16 %
Auto financement	50 767.54 €	20 %
TOTAL	253 837.90 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la demande de subvention LEADER pour l'aménagement d'un pôle commercial au pied de l'Abbaye et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

3. Inscription au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune

Monsieur le Maire souligne qu'il convient d'actualiser la délibération du 30 Juin 1999, qui a pour objet : Inscription au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la Commune.

Le Maire rappelle qu'un Plan Départemental des Itinéraires des Promenade et Randonnée a été approuvé par le Conseil Départemental de l'Aude. Que sur la Commune il emprunte les chemins suivants :

- voie communale n°4 de Pomas à Saint-Hilaire
- chemin du Rec du Saule
- tous chemins mis à jour dans le PLAN Départemental des Itinéraires des Promenade et Randonnée

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'inscriptions des chemins communaux au Plan Départemental des Itinéraires des Promenade et Randonnée.

4. Achat ordinateurs secrétariat Mairie

Point retiré de l'ordre du jour

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à vingt-heure trente minutes.
Vu pour être publié le vingt-sept janvier deux mille vingt deux et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis Carbonnel



Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie